

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 45 (1974)

**Heft:** 12

## Inhaltsverzeichnis

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
Chambre d'économie et d'utilité publique

XLVe ANNÉE  
Paraît une fois par mois  
Nº 12 Décembre 1974

## SOMMAIRE

**Aménagement du territoire et monde rural** (287) : Introduction, par M. H. Cuttat (289) ; Les vocations du territoire, par M. J.-P. Vouga (290) ; Vocation du sol national, aménagement et politique agraire, par M. J.-C. Piot (294) ; L'espace : cadre d'analyse, par M. Liechti (299) ; Résumé des discussions de la première journée (304) ; Aspects économiques de l'aménagement du territoire en zone rurale, par M. J. Vallat (307) ; Les grandes lignes de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, par M. L. Schürmann (313) ; Résumé des discussions de la deuxième journée (320) ; L'agriculture et les autres secteurs de l'économie : harmonie, concurrence ou conflit ?, par M. F. Ebner (323) ; L'agriculture et les autres secteurs de l'économie : harmonie, concurrence ou conflit ?, par M. D. Grosclaude (329) ; L'agriculture et les autres secteurs de l'économie : harmonie, concurrence ou conflit ?, par M. D. Maillat (333) ; Résumé des discussions de la troisième journée (344).

## Aménagement du territoire et monde rural

### Introduction générale

*L'occupation judicieuse du sol concerne particulièrement le monde rural. Les meilleures terres agricoles — qui sont aussi celles que retient l'architecte ou l'ingénieur pour l'habitat, l'industrie, les voies de communications — sont l'objet d'une très vive compétition.*

*L'agriculture est directement affectée par les dispositions légales déjà appliquées et celles projetées, qui doivent permettre d'éviter le gaspillage du sol, de définir et de promouvoir ensuite une politique globale d'aménagement. La limitation du droit de propriété, les priorités dans l'affectation du sol, la dette foncière, le prix des terres sont autant de problèmes qui influencent profondément notre politique agraire.*

*Les zones rurales marginales qui se dépeuplent, ou qui sont abandonnées à d'autres activités, doivent également nous inciter à réfléchir sur l'avenir du monde agricole.*

*L'Université populaire jurassienne, en collaboration avec l'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) et l'Ecole cantonale d'agriculture de Courtemelon, a décidé de consacrer son stage d'aménagement du terri-*